

Permis accordé pour le coin Régence-Cathédrale

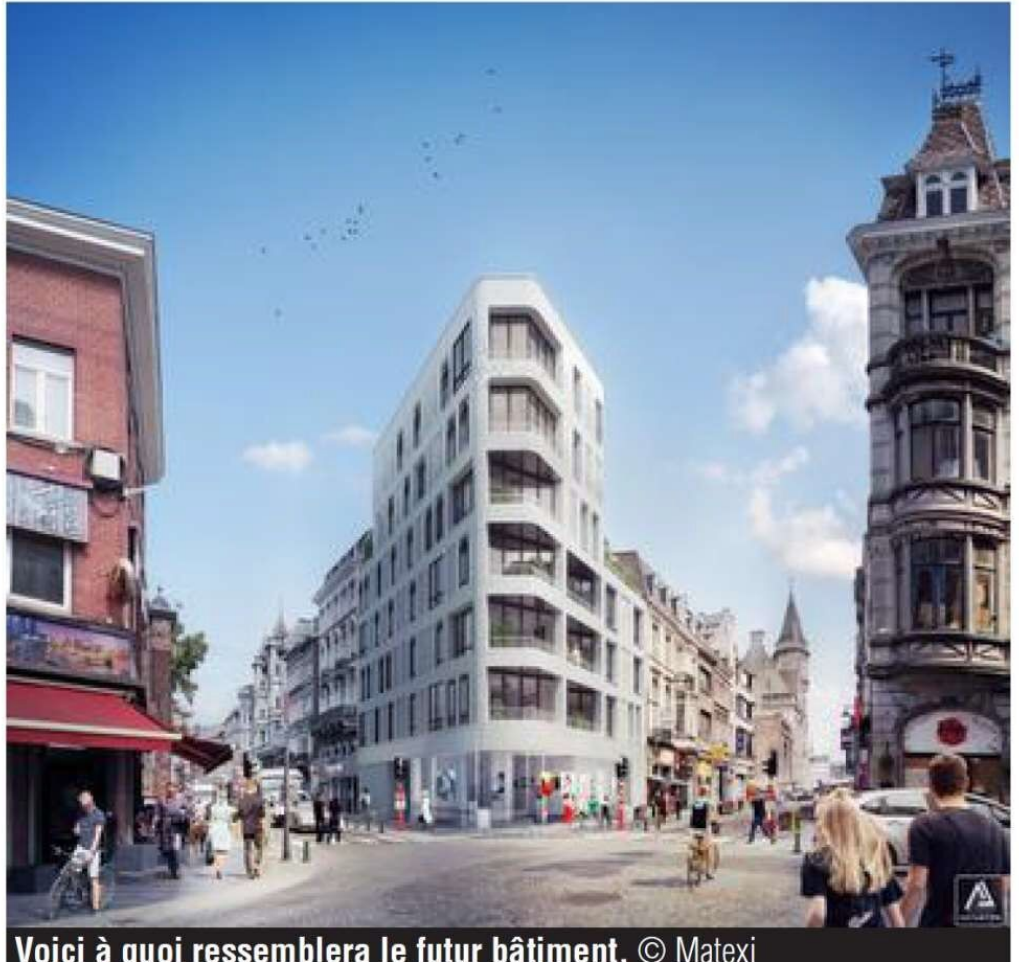
À la place de trois maisons abandonnées et sans intérêt architectural va bientôt se dresser un nouvel immeuble à appartements au coin de la rue de la Régence et de la rue Cathédrale.

La Ville vient en effet d'accorder un permis d'urbanisme à la société Matexi pour pouvoir démolir les anciennes bâtisses et y construire un complexe de dix logements. Il n'y a eu en effet aucune réclamation lors de l'enquête publique qui s'est déroulée au mois d'août.

C'est la Ville elle-même qui avait acheté ces trois maisons, situées aux n^{os} 57-59 et 61 de la rue Cathédrale et au 43 de la rue de la Régence (occupé par un magasin d'informatique), afin de proposer un ensemble cohérent. L'appel à projets avait été remporté par le bureau d'architectes Altiplan et prévoyait la démolition et la reconstruction d'un nouvel ensemble.

Le rez-de-chaussée sera occupé par un espace commercial (140 m²) tandis que les six étages accueilleront dix appartements : un d'une chambre, huit de deux chambres et un de trois chambres (sur 144 m²).

Chaque appartement disposera d'une terrasse et la toiture plate sera également aménageable en terrasses pour les occupants.



Voici à quoi ressemblera le futur bâtiment. © Matexi

« Ce projet répond aux objectifs fixés par la Ville, explique l'échevine de l'urbanisme Christine Defraigne. On assainit des chancres urbains, on redynamise le centre-ville et on développe des logements et un cadre de vie pour les habitants. »

Pour l'échevine du logement Maggy Yerna, « ce nouveau projet s'inscrit dans la redynamisation du quartier dit « Grand Léo-

pold », après la rénovation de l'ancien magasin Humblet, la réhabilitation de la Grand-Poste, la transformation de la rue Souverain-Pont et le projet Madeleine 4.0 de Noshaq. »

Le promoteur Matexi compte démarrer la commercialisation en avril 2021, le chantier en août, avec une occupation prévue pour début 2023. ●

L.G.